

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	36 (1946)
Heft:	1
Artikel:	Un échange de cloches sous la Terreur
Autor:	Piguet, Auguste
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005769

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moulu dans un des rares moulins à eau. Les habitants de Vence et Chemin, où l'eau est fort rare, sont même obligés de faire moudre à Sembrancher, Vollèges ou Martigny.

Un échange de cloches sous la Terreur.

Par Auguste Piguet, Le Sentier.

Au temps de LL.EE., Le Lieu disposait de deux églises. La petite, au village même, était de beaucoup la plus ancienne. Elle répondit longtemps au nom de St-Théodule.

La grande église se dressait sur l'esplanade de la Rochette, à deux pas de la future gare. Ce lieu de culte avait fait son apparition peu après la conquête de 1536.

Le clocher de la grande église abritait deux cloches. Maître Pierre Dreffet de Coppet, résidant à Vevey, les avait fondues au Lieu même, en 1780. Mais ces cloches causèrent de grands ennuis aux gouverneurs en 1781, 1785, 1786 et 1793. A cette dernière date, l'une des cloches se fendit.

La Comté limitrophe pâtissait, en ce temps-là, des excès révolutionnaires. La Convention, à court de métal pour fondre des canons et frapper des monnaies, exigea de toutes les églises possédant plusieurs cloches, la livraison du superflu.

La mission des conventionnels qui opéra dans le Haut-Doubs, fit preuve d'une modération relative. Mais un nouveau commissaire fut désigné en la personne de Bernard de Saintes. La crainte de cet inflexible petit personnage, dut pousser l'autorité de Mouthe à mettre d'une façon singulière, une des cloches de l'église à l'abri. On proposa à ceux du Lieu d'échanger leur campane fêlée contre une cloche saine, comptant bien racheter l'exilée une fois la tourmente passée.

Comment expliquer que des démarches dans ce sens n'aient jamais été faites? (Les verbaux du conseil du Lieu en peuvent témoigner). Lorsqu'en 1815 la paix enfin se rétablit, plus de vingt ans avaient passé depuis la transaction. Les promoteurs de l'échange n'étaient plus au nombre des vivants. Le voile de l'oubli descendait peu à peu sur l'incident de quatre-vingt-treize.

Inaugurée en 1742, l'église de Mouthe possédait une sonnerie remarquable par l'harmonie et la beauté de ses accords, nous apprend l'*Histoire du Prieuré et de la Terre seigneuriale de Mouthe* de J. Musy. Le carillon comprenait quatre cloches. Chacune répondait au prénom féminisé de son parrain, accolé à celui de sa marraine.

La plus ancienne des cloches, la Jeanne-Pierrette, datait de 1650. Nous ne savons si elle était petite ou grande.

Venait ensuite, dans l'ordre chronologique, la Claudine-Simone, coulée en 1662. On l'appelait aussi tintinnabulum (sonnette), vu ses faibles dimensions.

La Claudine-Jeannette et la Jeanne-Pernette nous sont signalées après 1666. La dernière accusait un poids considérable¹. Selon toute probabilité, la cloche échangée dut être la Jeanne-Pernette. On s'en rendra mieux compte tout à l'heure.

Entrons maintenant dans quelques détails sur la convention de 1793.

Le 8 décembre, le sieur gouverneur Nicole David Reymond, fils de l'ancien châtelain et Pierre Reymond justicier, s'en furent négocier à Mouthe, malgré la saison avancée. Les parties consentirent à l'échange livre pour livre, moyennant une soulte de 100 florins à livrer par les communiers du Lieu.

Tôt après, cinq hommes, munis d'autant de chevaux et de deux chars, transportèrent à Mouthe la cloche rompue et en rapportèrent la cloche saine. Il n'y avait donc pas de neige au Risoud en décembre 1793.

Le maréchal Lourain (patois pour Lorrain) vint exprès au Lieu pour diriger la montée au clocher et arranger les marches².

Au pesage, la campane meuthiarde se révéla sensiblement plus lourde que sa sœur du Lieu; aussi convint-il de rendre cinq cents livres de cuivre rouge qu'on se procura à Yverdon.

L'autorité de Mouthe livra sûrement aux préposés à la récupération la cloche du Lieu réduite en morceaux. La substitution passa ainsi inaperçue.

Le clocher délabré de la grande église du Lieu ne supportait pas le poids des cloches. Un abri en planches, dit «bec froid» (déformation populaire de beffroi) avait dû être édifié un peu au midi de l'église. Avant d'y suspendre la cloche de Mouthe, force fut de procéder à des réparations indispensables. Cette remise en état s'opéra par un temps horrible. L'hiver venait brusquement d'apparaître.

La cloche comtoise et sa sœur vaudoise demeurèrent huit ans côte à côte dans leur cabinet de poutres et de planches.

Au moment de la révolution vaudoise, la majorité des habitants du Lieu se prononça en faveur de LL.EE. Les gouverneurs n'en furent pas moins contraints d'ordonner la mise en branle des cloches le 6 mars 1798, pour annoncer la chute de Berne. On eut grand peine à persuader quatre jeunes gens de sonner au prix de 2 florins.

¹ Il n'était plus question de la légendaire cloche d'argent du Prieuré, dont les Suédois de Bernard de Weimar cherchèrent en vain à s'emparer. Voyez à ce sujet H. Cordier: «Au pays des sapins IV, ff. 7—8, La cloche du Prieuré».

² Nous ignorons le sens de ce mot.

En 1801, il fut procédé à la démolition du beffroi, qui n'avait plus sa raison d'être. Un nouveau temple à la robuste tour en maçonnerie s'achevait de construire au village. Les communiers chargés d'amener les deux cloches sur place et de les suspendre dans la tour, touchèrent 53 florins pour leurs peines.

L'année suivante, en juillet, les cloches annoncèrent la dédicace de l'église enfin achevée. La construction, eu égard aux circonstances politiques, avait duré quatre ans.

Pendant plus d'un demi-siècle, les cloches du Lieu ne firent plus parler d'elles. Les verbaux et les comptes n'y signalent aucune avarie.

Mais, en 1858, un terrible sinistre consuva la plus grande partie du village et son église, fondant les pauvres cloches. On procéda à leur refonte au cours des années suivantes, en utilisant le métal qu'on put récupérer. Il entre donc dans la masse des cloches actuelles, une quantité non négligeable de métal provenant de la Jeann-Pernette comtoise présumée.

Terminons cette évocation par un récit tragi-comique. Lors du coulage des cloches, les municipaux en charge firent mettre leurs noms en relief sur l'une de celles-ci. La chose déplut dans les hameaux voisins. Par une nuit sombre, un contingent de citoyens armés de gourdins, s'empara de la tour, montant la garde, tandis que des maréchaux faisaient voler en éclats les lettres saillantes, au moyen de ciseaux à froid. Cette scène se déroula le 23 janvier 1860. On faillit en venir aux mains, tant les esprits étaient excités. Par gain de paix, le conseil communal renonça à actionner les fautifs. Peu à peu, les passions se calmèrent. Pareille mutilation ne nuisit en rien à la grande cloche. Dans sa nudité, elle demeure en parfait état de conservation.

Sommaire:

Le jubilé de notre Société. — W. Egloff, le joug pour bœufs à Provence (Vaud). — C. Delachaux, Ancienne porte de grange. — Karl Suter, Le four banal dans les villages d'Entremont. — A. Piguet, Un échange de cloches sous la Terreur.

Rédacteur en chef: Dr. P. Geiger, Chrischonastrasse 57, Bâle. — Rédaction romande: Abbé F.-X. Brodard, Estavayer; A. Piguet, Le Sentier; E. Schüle, Réd. au Glossaire, Montana.

Administration: Fischmarkt 1, Bâle.

Abonnement Fr. 5.—. Gratuit pour les membres de la Société.